

ECONOMIE : Le fisc américain récompense les délateurs

Date de parution: Mardi 1 juillet 2008

Auteur: François Pilet

FRAUDE. Le programme de l'IRS s'adresse aussi aux dénonciateurs étrangers.

Le formulaire 211 tient sur une page A4. En remplissant une douzaine de cases, le citoyen lambda peut dénoncer les fraudes fiscales de son patron, de son voisin ou de son ex-conjoint. Pour autant que ce dernier soit riche.

Par une loi entrée en vigueur début 2007, l'autorité fiscale américaine (IRS) peut désormais récompenser les dénonciateurs de fraudes ou d'évasions fiscales à grande échelle. Si celles-ci dépassent une valeur de 2 millions de dollars - intérêts et pénalités compris -, la récompense peut atteindre 15% à 30% de la somme récupérée par le fisc.

La mesure doit permettre de réduire la facture due à la fraude et à l'évasion fiscale qui auraient coûté, selon l'IRS, 345 milliards de dollars à l'Etat fédéral en 2007, soit 14% de ses recettes.

Dans les premiers mois, seuls une petite centaine de cas ont atterri dans la boîte aux lettres du Whistleblower Office spécialement créé pour recevoir et analyser ces dénonciations. Mais les premiers chiffres ont vite encouragé les délateurs potentiels, de même qu'une profusion d'avocats qui garantissent l'anonymat de ces « lanceurs d'alertes » en traitant avec l'IRS.

L'étude Ferraro de Washington a annoncé le 13 juin dernier qu'une entreprise faisant partie du classement Fortune 500 était accusée par un de ses clients d'avoir minimisé ses revenus imposables de 4,4 milliards de dollars « sur une brève période ».

Les délateurs protégés par Ferraro auraient dénoncé au fisc « des dizaines » de contribuables, selon l'étude, pour une somme de plus de 10 milliards de dollars.

Délateurs d'ici et d'ailleurs

Les spécialistes justifient le paiement de récompenses par le fait qu'il est pratiquement impossible de décortiquer les montages financiers mis en place par de grandes entreprises sans avoir recours à des informateurs. « Les sociétés déguisent des dizaines de positions frauduleuses dans leurs déclarations en pariant sur le fait que l'IRS, en sous-effectifs, ne pourra jamais toutes les trouver », explique Greg Lynam, partenaire de Ferrero.

« On observe deux types de motivations chez les whistleblowers, explique Marcella Auerbach, ancienne procureure fédérale à Miami qui a ouvert sa propre étude spécialisée. « Certains préfèrent dénoncer des fraudes de peur d'être tenus pour responsable si les choses tournent mal un jour. Dans d'autres cas, la motivation est un grief personnel. La récompense est rarement le premier motif. »

L'étude Nolan & Auerbach songe à ouvrir un bureau en Europe, où « beaucoup de gens connaissent les secrets de riches contribuables américains mais n'ont jamais entendu parler du programme de l'IRS », glisse Marcella Auerbach. Sur son site Internet, l'étude Ferrero ajoute que les « employés des sièges étrangers de multinationales » sont « idéalement placés » pour devenir des whistleblowers.

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. www.letemps.ch